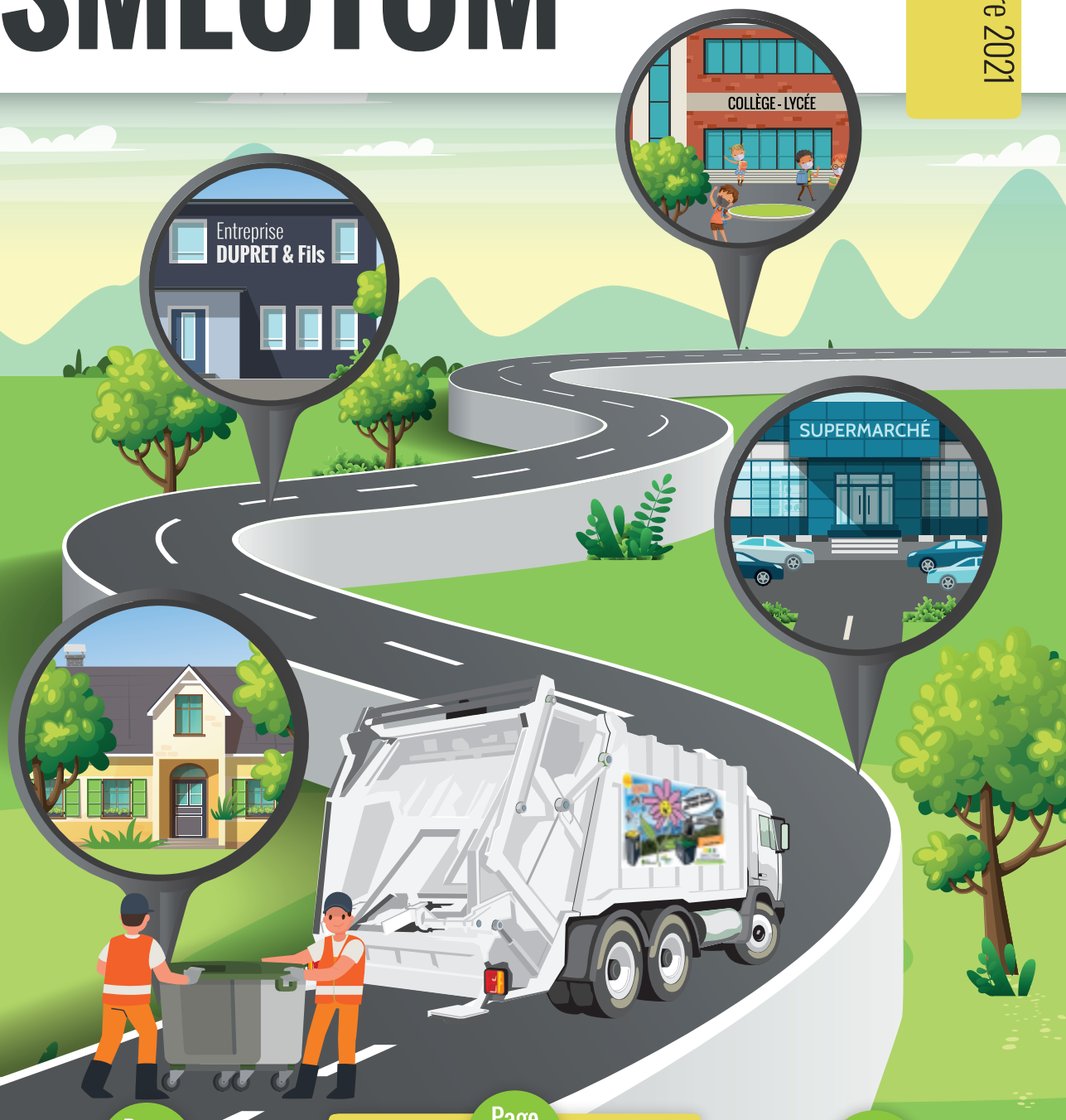


Le Journal du
SMECTOM

N°11

Novembre 2021



Page
5

Du nouveau dans la
vente de composteurs

Page
6

La redevance spéciale
sur la CCPLNB

Pages
8-9

Interview : un jardin
témoin à Galan



L'édito du PRÉSIDENT

Malgré un contexte sanitaire complexe, le SMECTOM continue de mettre en place des projets allant dans le sens de la prévention et la réduction de nos déchets.

En effet, afin d'atteindre l'objectif fixé par la Région, nous devons déployer nos efforts pour réduire de 13% le poids de nos poubelles (ordures ménagères, collectes sélectives et déchetteries) à l'horizon 2025.

Plusieurs leviers ont déjà été mis en place par le SMECTOM :

- Le contrôle d'accès à l'entrée de 3 de nos déchetteries (Tournay, Grézian et Nestier), en réservant l'entrée aux particuliers.
- La Redevance Spéciale début 2022, afin d'appliquer le principe du producteur-payeur pour les entreprises et collectivités sur la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, Nestes –Baronnies – Baïses (page 6).
- La Redevance Incitative en cours de déploiement sur la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.
- L'augmentation du broyage des branches en déchetterie.

Je profite également de cette occasion pour vous remercier de votre engagement citoyen dans le tri et la prévention des déchets.

Le président du SMECTOM
Bernard PLANO

Directeur de la publication : Bernard PLANO

Conception et réalisation : Pyréweb ©

Comité de rédaction : S. Vielcazals, C. Donzac, F. Abadie, C. Demerrisse, D. Paroix, M. Dufau.

Crédits photos : Citeo, SMECTOM, SMTD65, Pyréweb, Quadria, Vers la terre.



SMECTOM

Lannemezan-Nestes-Coteaux

3000, route départementale 938
65130 CAPVERN



accueil@smectom65.fr



www.smectom-lannemezan.com



J'ai besoin d'un bac

Votre bac est cassé ?
Vous venez d'arriver dans votre logement ?
Votre bac est trop petit/grand et vous souhaitez changer de volume ?

Pour toute demande de bac, consultez notre site Internet ou contactez notre service pré-collecte au

05 62 98 13 96



J'ai besoin d'une carte d'accès déchetterie



Les déchetteries de Grézian, Nestier et Tournay nécessitent une carte pour y accéder. Pour faire votre demande, consultez notre site internet, rubrique

Déchetteries > Contrôle d'accès.

Vous y trouverez le formulaire de demande de carte à télécharger et à remplir. Pour retirer votre carte, merci de venir directement au siège du SMECTOM, muni du formulaire rempli et d'un justificatif de domicile. Permanences tous les mercredis, au siège du SMECTOM, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Afin de connaître le décompte de vos passages en déchetterie, vous pouvez créer un compte usager "Ecocito" (cliquez sur le bonhomme en haut à droite de notre site internet).



La redevance incitative

La Redevance Incitative va être mise en place en janvier 2023 sur la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

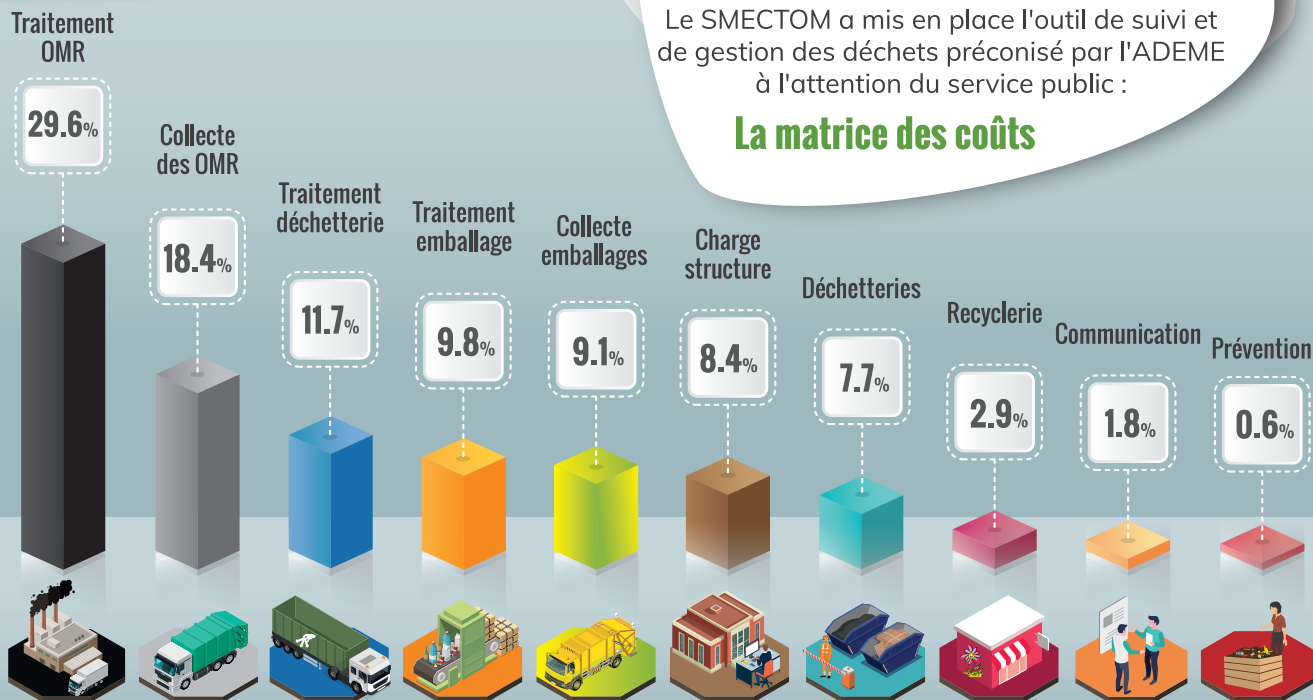
Cette tarification remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). L'instauration d'une Redevance Incitative (RI) permettra de lier votre production d'ordures ménagères et le montant que vous devrez payer. Deux facturations à blanc seront émises en 2022 avant une mise en place effective en janvier 2023.



La RÉPARTITION des CHARGES du SMECTOM

Le SMECTOM a mis en place l'outil de suivi et de gestion des déchets préconisé par l'ADEME à l'attention du service public :

La matrice des coûts



■ **Traitement des ordures ménagères résiduelles** : Le coût de suivi des anciens casiers d'enfouissement, le coût du traitement actuel et le coût du transport vers les installations de la Haute Garonne.

■ **Collecte des ordures ménagères résiduelles** : les coûts du dispositif de pré-collecte (bacs et colonnes) et les coûts de la collecte.

■ **Traitement déchetterie** : le transport et traitement des bennes.

■ **Traitement emballage**: les coûts de traitement du tri sélectif et du verre.

■ **Collecte des emballages** : les coûts de collecte du tri sélectif et du verre.

■ **Charges de structure** : les charges de structure de type administratif.

■ **Déchetteries** : les charges de déchetteries hors transport et traitement.

■ **Recyclerie** : l'ensemble des coûts du service «Recyclerie».

■ **Communication** : le coût de la communication générale et de la communication dédiée au tri.

■ **Prévention** : les coûts liés à la prévention des déchets et aux actions de gestion de proximité des bio-déchets (broyage et compostage).

Principaux leviers d'optimisations identifiés par le bureau d'étude :

- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Rationalisation des circuits et des modes de collecte.
- Mise en place du tri à la source des bio-déchets : collecte spécifique et compostage de proximité.
- Mise en place de Redevance Spéciale pour les professionnels et les administrations.
- Mise en place de la Tarification Incitative pour les usagers.
- Développement des actions de prévention.

VENTE de COMPOSTEURS

Le compostage, à chacun sa solution !

Composteur en bois

Petit modèle
300 litres



Mise à disposition
avec le bio-seau

22 €

Composteur en plastique

Polyvalent, robuste
445 litres



Mise à disposition
avec le bio-seau

17 €

Le lombricomposteur

Une solution pour les
personnes habitant
en appartement



27 €

Le bio-seau seul

Une solution pour les personnes compostant en tas ou dans un composteur auto construit



3 €

Achetez votre composteur

- au siège du SPECTOM, le mercredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- à la Recyclerie, 55 place du château à Lannemezan, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- sur rendez-vous lors des jours de broyage dans votre déchetterie.

Règlement par chèque uniquement, plus de renseignements :
prevention-tri@smectom65.fr ou 05 62 98 13 95



La REDEVANCE SPÉCIALE pour les professionnels et les collectivités

?

Qu'est-ce que la Redevance Spéciale ?

Elle correspond au paiement des prestations de collecte et de traitement des déchets par les professionnels (ordures ménagères et collecte sélective).

?

Qui est concerné ?

Dans un premier temps, la Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, Nestes – Baronnies – Baïses. Petit à petit, elle va s'étendre sur l'ensemble du territoire du SMECTOM. Elle concerne les établissements publics et privés, c'est-à-dire les administrations, bâtiments communaux, établissements scolaires, entreprises ...

?

C'est pour quand ?

La mise en place sur la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan sera étalée de 2021 à 2022

01/09/2021

Je retourne la convention signée avec fourniture de la taxe foncière 2020

Je m'inscris au Web Usager

SEPTEMBRE 2021

JUILLET DÉCEMBRE 2021

Période blanche

Je reçois ma facture blanche et je transmets la taxe foncière 2021 au SMECTOM

JANVIER 2022

JUILLET 2022

Je reçois ma première facture réglée

Le SMECTOM met en place la REDEVANCE SPÉCIALE pour :

- Rendre équitable la contribution au service des gros producteurs de déchets et le coût du service rendu. Avec la redevance spéciale, ce coût n'est plus répercuté sur l'ensemble des utilisateurs, mais bien sur les producteurs de déchets eux-mêmes. C'est le principe du producteur-payeur.
- Inciter les collectivités et les entreprises à mettre en place des actions pour réduire leurs déchets et valoriser certaines matières. Par exemple, le compostage sur site devient moins coûteux que de tout jeter aux ordures ménagères !

Des PISTES pour AGIR



Sensibiliser les salariés ou agents aux changements de pratique



Inciter les fournisseurs à reprendre certains emballages lors de la livraison



Réduire les gaspillages notamment le gaspillage alimentaire



Consommer de manière écoresponsable (produits durables, réparables...)



Contacter le SMECTOM pour envisager la mise en place d'une installation de compostage



Etablir des conventions de reprise de certains déchets spécifiques avec les éco-organismes.



Améliorer le tri et le rendre opérationnel



Les **ASTUCES** du **TRI SÉLECTIF**

Les bacs jaunes et les colonnes de sélectif vous permettent de déposer vos papiers et vos emballages ménagers.

Cependant, tout ne va pas au tri sélectif ! **Posez-vous d'abord la question, est-ce un emballage ménager ?**

Si ce n'est pas le cas, déposez votre déchet aux ordures ménagères ou contactez le SPECTOM pour lever le doute.

EMBALLAGES POUVANT ALLER DANS LE BAC JAUNE

TOUS
les emballages métalliques



Les cartonnets et briques alimentaires,
tous les emballages plastiques de la cuisine
et de la salle de bain



Les papiers d'écritures, journaux
et revues



Comment **DÉPOSER** mes **EMBALLAGES** ?



Pour suivre toutes les astuces et conseils de tri, rendez-vous sur le site ou la page Facebook du SMTD 65



INTERVIEW



Jardin témoin à GALAN

Interview d'un habitant sur la prévention et la gestion des déchets verts

Nous avons rencontré Mr Viaules à la déchetterie de Galan. Il nous a présenté ses différents aménagements sur son nouveau terrain de 1960m².

Mr Viaules, vous venez d'acheter votre maison et vous avez dû commencer par couper et reprendre tout le terrain adjacent ?

Oui effectivement, nous avons coupé plusieurs arbres, arraché une grande haie de cyprès, élagué les haies de laurier... J'ai fait partir un maximum de bois sous formes de bûches pour le chauffage. J'ai évacué le reste dans la benne à déchets verts. Cela m'a permis de revenir pour broyer les coupes de laurier palme de manière à récupérer le broyat.



Paillages minéraux à base de tuiles ou de galets posés sur une page de paillage (200g/m²)

Vous avez utilisé le bois broyé pour pailler votre plantation de bambou ?

Oui, le bois broyé va maintenir l'humidité au pied des bambous et limiter la pousse d'herbes indésirables. En tant qu'ancien paysagiste, j'ai toujours valorisé les déchets verts en paillage sur le terrain familial.

Paillage de bois broyé et paillage de tonte récupéré auprès du voisin.



De nombreuses idées pour valoriser les ressources disponibles :

bois, tontes, pierres, vieux objets, eau, air...

Sur votre nouveau terrain vous êtes en train de complètement recréer les espaces extérieurs. Comment avez-vous pensé ces aménagements ?

Mon objectif premier est de ne plus passer mon temps à tondre. Pour cela j'ai mis en place différentes solutions. Tout d'abord, une cour d'entrée réalisée en béton dans laquelle j'inclus des galets trouvés dans les champs alentours.

Autour de la maison j'ai mis en place une bâche de paillage à 200g/m² recouverte d'un lit de galets. J'ai ensuite planté des arbustes à croissance lente comme les lauriers roses. Au pied de la haie de laurier palme, j'applique un paillage de tonte qu'un voisin m'amène de manière à limiter la pousse d'herbe. Pour la partie jardin, j'ai aménagé une mare alimentée avec l'eau du toit et j'ai semé de la prairie fleurie pour donner un aspect naturel et éviter le gazon.



Plantes couvre-sols, paillage minéral, paillage de bois broyé et prairie fleurie en dernier plan.

Vous souhaitez favoriser la biodiversité sur votre terrain ?

Non pas forcément, c'est seulement une conséquence de mon choix de ne tondre mon terrain qu'une à deux fois par an ! À l'automne, je vais étendre du compost de la déchetterie et travailler le sol de manière à le préparer pour ressemer un mélange de graines de prairie fleurie. Cette année je n'ai pas eu le temps de bien préparer le sol mais j'ai déjà une variété intéressante de fleurs : tournesols, cosmos, pavots...

Je découvre aussi différentes plantes sauvages que je choisis ou non de favoriser. Tous ces aménagements me permettent de limiter le temps passé en entretien et je peux ainsi mieux profiter de ma retraite !



- Le bois des arbres coupé sur le terrain et débité en planche à la scierie de Galan.
- Les branches élaguées en bois de chauffage.
- Des tuiles cassées pour réaliser un paillage minéral.
- Des galets de bords de champs pour un paillage minéral, un mur et un dallage extérieur.
- De la tonte de gazon, du bois broyé et des cucurbitacées pour couvrir le sol et limiter la pousse d'herbe.
- De la réutilisation d'objets en déco.
- L'eau de pluie du toit pour alimenter la mare.
- Et très original, l'air du vide sanitaire soufflé par une VMC pour refroidir la pièce principale en été.

Pourquoi apporter vos **DÉCHETS CHIMIQUES** dans votre **DÉCHETTERIE** ?



AMATEUR DE BRICOLAGE ?
VOTRE MISSION SI VOUS L'ACCEPTEZ :
ALLER EN **DÉCHETTERIE**



Les déchets chimiques
ne vont pas
à la poubelle !

Les **produits chimiques** usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils doivent être **apportés en déchetterie** afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés.

Il est donc important de ne plus les jeter dans les poubelles d'ordures ménagères, ni dans le tri sélectif ! Des agents de collecte et du centre de tri ont déjà été accidentés à cause de produits chimiques.

Merci de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. En l'absence d'emballage, merci de noter sur la bouteille la nature du produit afin de le diriger vers la bonne filière de traitement.

DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON



Déboucheur canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyeur cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



Antigel, anti-goudron, filtre à huile, polish, liquides de dégivrage et de refroidissement.

DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



Chlore, désinfectants de piscine, régulateur PH.

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Les déchets ci-dessus sont pris en charge par l'éco organisme ECO DDS uniquement dans les volumes destinés aux particuliers. Les professionnels sont tenus d'évacuer ces déchets dans des filières professionnelles.

Retrouvez les horaires d'ouverture de votre déchetterie sur notre site internet : <https://www.smectom-lannemezan.com/>



JEU CONCOURS «Anti Gaspi»



Que faites-vous pour réduire le gaspillage alimentaire ?

Avez-vous une recette pour cuisiner les restes ?

Savez-vous qu'en France, le gaspillage alimentaire représente encore 10 millions de tonnes d'aliments jetés (et encore consommables !), soit 400 € par an et par foyer !!!

Envoyez-nous votre meilleure recette anti-gaspi au SPECTOM avant le **30 janvier 2022**. Nous tirerons au sort 14 gagnants parmi les bulletins pour vous offrir un lot de 2 repas dans un des restaurants participants à l'opération « Gourmet Bag ».



Comment participer au jeu concours ?

Envoyez-nous le bulletin ci-dessous par mail (prevention-tri@smectom65.fr) ou par courrier postal.

Ma recette anti gaspi :

Les restes re-cuisinés :

Autres ingrédients :

Temps de préparation :

Recette :



Astuces, conseils :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Retrouvez le règlement de notre jeu sur notre site Internet :

<https://www.smectom-lannemezan.com>